Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260206-D2026_02_20-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Nombre de membres
du Conseil municipal
en exercice est de : 15

Nombre de votants : 11

Suffrages exprimés :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
30 janvier 2026

Date d'affichage
30 janvier 2026

Séance du 6 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le six février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, TREMEL, CHASSAGNE, BARBIER, CLERMONT, MEURIC, LE GALL,
Mmes. QUERE, LABARRE, LE GALLOU, LE GRAËT (arrivée à 18h50),

Absents (excusés) : Mr. CHALON, absent excusé
Mme. RUELLAN, absente excusée
Mmes LE DOYEN, BOCQUEHO,

Secrétaire de séance : Mr. TREMEL

***N° de la délibération* :**
2026/02/20

***Objet de la délibération* :**
Mise aux normes des équipements du terrain de football

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que à la suite de l'inspection des équipements du terrain de football de la commune de Plerneuf et à la réunion du groupe de travail « Classement des Terrains et Installations », la C.R.T.I.S. a constaté en date du 8 janvier 2026 des non-conformités majeures :

- ✓ Buts,
- ✓ Système de relevage des filets,
- ✓ Bancs de touche.

La collectivité a été informée que dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. a suspendu le classement de notre terrain de football. Il est précisé qu'en l'absence de classement, aucune compétition ne peut y être programmée.

CONSIDÉRANT l'urgence des travaux de mise aux normes pour permettre la continuité des rencontres sportives sur notre territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260206-D2026_02_20-DE

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260206-D2026_02_20-DE

DONNE un accord de principe pour l'achat de buts de football et de matériel de fixation des filets après négociation avec l'entreprise la mieux-disante ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à négocier et à signer tout devis et pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des instances de Football et autres organismes.

Le secrétaire de séance
Hervé TREMEL

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE



Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260206-D2026_02_20-DE